

# Accès aux études de santé : deux voies offrant chacune deux chances

Quelle que soit la voie choisie, vous disposez de deux chances pour candidater aux filières de santé tout au long de votre parcours

## Une licence avec un « accès santé » (LAS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup>  
année

### Le lycée choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose un « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit aussi des enseignements liés à un « accès santé »

✓ S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent (validation = 60 ECTS validés)

✗ S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de LAS, il ne peut pas candidater aux filières de santé

OU

il est admis en 2<sup>e</sup> année dans la filière de santé qui l'intéresse

il poursuit en 2<sup>e</sup> année de LAS

il peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année en licence sans « accès santé »

il peut se réorienter dans une autre licence via Parcoursup, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après avoir validé cette année ou l'année suivante

S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de santé à l'issue de son année de LAS2 validée

1<sup>re</sup>  
année

### Le lycée choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant une UFR de santé

✓ S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent (validation = 60 ECTS validés)

✗ S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année, il ne peut pas candidater aux filières de santé; il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année

OU

il est admis en 2<sup>e</sup> année dans la filière qui l'intéresse

il poursuit en 2<sup>e</sup> année de LAS

il peut se réorienter dans une autre licence via Parcoursup, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après avoir validé cette année

S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de santé à l'issue de son année de LAS2 validée